

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Meurthe-et-  
Moselle

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 3 MARS 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
16	15	15 + 1 pouvoir

Date de convocation  
26 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, Maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Stéphanie HINDELANG, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Séverine HUSSON, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Dominique ROUSSEAU à Christine MEYER.**

**Monsieur Pascal DURAND** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Avenant SMAC du Projet Intergénérationnel**

**N° de délibération : 19\_2025**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	1	11	4	1	0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune mène des travaux pour la création du projet intergénérationnel.

Il est nécessaire de valider un avenant au marché initial. Le marché avait pour montant 223 612.75€ HT soit 268 335.30€ TTC. L'avenant est composé d'un devis. Il a pour objet la prise en compte des travaux supplémentaires suivants :

- Dépose de la couverture existante du presbytère

Suite à cette modification, M. le Maire souhaite signer un avenant d'un montant de 7 607.55€ HT soit 9 129.06€ TTC. Le marché s'élève donc désormais à 231 220.30€ HT soit 277 464.36€ TTC soit une évolution de 3.40%.

Après toutes ces explications, le Maire propose donc que l'assemblée municipale :

- **DE REGULARISER** l'avenant n°1 avec l'entreprise SMAC
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 4 mars 2025  
Marcel TEDESCO,  
Maire

